



**L'Association Nationale
des Comités et
Commissions Locales
d'Information**

L'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information fédère ces instances qui suivent les installations nucléaires de base et assimilées en France. Depuis 2000, l'ANCCLI favorise la mise en commun d'expériences et porte la voix des CLI sur le plan national et international. Ses 4 collèges (élus, syndicats, associations, experts) représentent la diversité des acteurs du terrain impliqués dans le suivi de la sûreté et l'information citoyenne. L'ANCCLI dispose d'un Comité Scientifique et de Groupes Permanents, dont le GP Matières et Déchets Radioactifs, auteur du cahier. Documents, forums, expertises, RVs sont sur www.anccli.fr.

contact //

ANCCLI
Maison Départementale

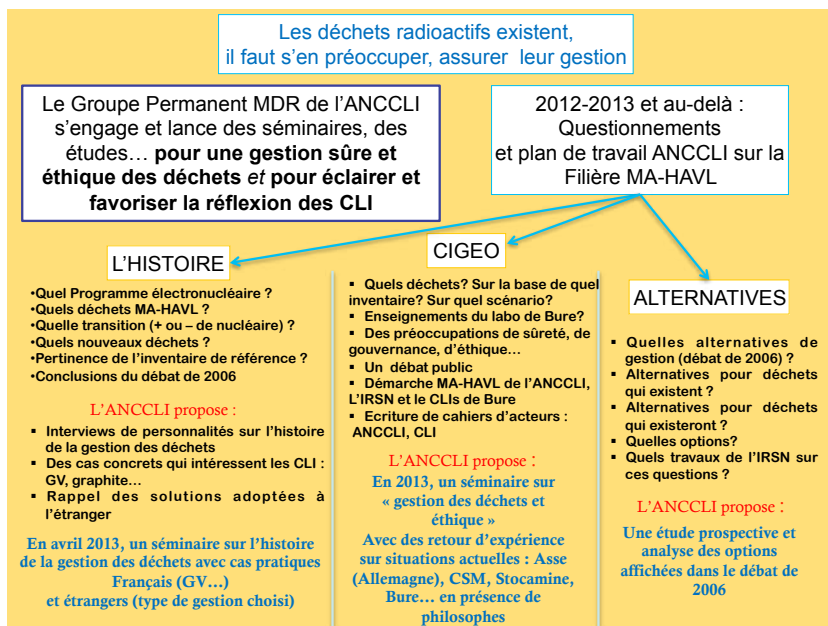
Adresse
183 rue de l'École Maternelle
BP 6371
59 385 DUNKERQUE

Pour tout renseignement,
contacter: Valérie DEMET
anccli@me.com ou 06 99 46 00 22

**ANCCLI :
CONTRIBUER À UNE GESTION
SÛRE ET ÉTHIQUE DES DÉCHETS**

// Les déchets radioactifs existent, il faut s'en préoccuper et assurer leur gestion.

Fédération des Comités et des Commissions Locales d'Information (CLI) rattachés aux sites nucléaires en France, l'ANCCLI est directement concernée par toutes les questions relatives aux matières et déchets radioactifs. Ce sujet est d'importance nationale et ne se limite pas aux CLI près des sites de stockage de déchets. Dans le cadre de sa mission, l'ANCCLI souhaite contribuer à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens. Elle entend vérifier que les déchets sont dûment pris en charge et que les filières retenues prennent bien en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de long terme.



L'ANCCLI travaille depuis de nombreuses années sur les déchets nucléaires. Elle a construit des partenariats (avec l'ASN, l'expert public IRSN, le HTCISN et la Commission Européenne) pour se donner les moyens de la réflexion. Elle a été à l'origine d'une démarche européenne pour étudier l'accès aux droits à l'information, à la participation et à la justice dans ce domaine (voir la [première table ronde européenne « ACN »](#) et la [table ronde « ACN France »](#) sur le site ANCCLI). Elle place la question de la gestion des déchets dans son contexte large, pluriannuel et ne la limite pas au débat public sur le projet de stockage en profondeur Cigéo. Elle s'intéresse aux alternatives possibles et à la sûreté de la gestion des déchets dans une optique trans-générationnelle. ■

Une partie prenante sans parti pris

L'ANCCLI, avec le support de son Groupe Permanent sur les Matières et Déchets Radioactifs (GPMDR) entreprend dès 2012, un cycle de séminaires, d'ateliers et d'études au service des CLI et des personnes intéressées. Cette action s'inscrit dans la durée et traitera de l'ensemble des déchets radioactifs.

Ce cahier d'acteur donne un aperçu des ressources présentes sur le site web de l'ANCCLI et ailleurs. Il convie aux rendez-vous organisés par l'ANCCLI.

L'ANCCLI invite les membres des CLI et les citoyens mobilisés par le débat public sur Cigéo à s'intéresser de près à l'histoire longue des décisions techniques et sociétales, aux alternatives étudiées, à la gouvernance de la gestion des déchets et à l'ensemble des questionnements éthique et pragmatique. Au-delà du projet spécifique débattu en 2013, il s'agira, en effet, de **considérer un contrat social autour de la gestion des déchets car elle engage, quels que soient les choix arrêtés, un lien à travers les générations.** ■

Pourquoi un cahier d'acteur pour le débat public Cigéo ?

Les enjeux soulevés par Cigéo et à débattre en 2013 ne concernent pas uniquement le territoire de la Meuse/Haute Marne. Ils engagent chaque CLI et les populations réunies sur leurs territoires.

- L'inventaire national des matières et déchets radioactifs détaille des douzaines de lieux d'entreposage actuels, dont les sites de réacteur nucléaire avec leur stock de combustible usé.
- Le transport des matières et déchets radioactifs par voie ferroviaire ou routière suivra des itinéraires à travers tout le pays.

Déjà acteur des débats précédents et auteur de propositions concertées, l'ANCCLI a voulu, pour ce nouveau débat public, contribuer à l'information du citoyen en plaçant le débat dans son contexte large (transition énergétique, gouvernance trans-générationnelle) et en signalant des ressources pour la réflexion.

// Les enjeux

Le Groupe Permanent sur les matières et déchets radioactifs de l'ANCCLI a déjà publié son [Livre Blanc sur les Déchets radioactifs](#), détaillant ses interrogations et ses propositions dès 2006. Il a lancé en 2012 le «Dialogue MA-HAVL», un cycle de séminaires auxquels sont invités les membres des CLI. Aujourd'hui les comptes-rendus et présentations de ces journées (comme le Livre Blanc) sont accessibles à tous sur www.anccli.fr :

- 11 décembre 2012 - Séminaire «[Quel dialogue technique sur les déchets MA et HAVL?](#)»
- 08 et 09 avril 2013 : deux [journées pour en savoir plus sur l'histoire des déchets nucléaires](#)



Historique de la gestion des déchets nucléaires en France

Après la guerre 39-45 et la création du Commissariat à l'Énergie Atomique, l'industrie nucléaire naissante ne prévoit pas une destination sûre et pérenne des déchets radioactifs ; Ils sont entreposés sur les sites de production.

De tout temps, les déchets ont été évacués en mer ; Cette idée s'impose naturellement. Les scientifiques considèrent comme sûres la dilution et la durée d'isolement offertes par une immersion marine des déchets conditionnés. De nombreux pays pratiquent l'immersion (1946-75).

Quel cheminement depuis? Quel éclairage sur les actions qui semblent s'imposer aujourd'hui? Sur le site de l'ANCCLI, retrouvez le **jeu des solutions et décisions, l'interaction de la technique et de la politique**. Voir les [journées du 08 et 09 avril 2013](#), la page web dédiée à ce Cahier d'acteur avec ses études de cas et les vidéos avec des personnalités ayant joué un rôle ou analysé ce long historique. ■

Connaître l'enchaînement des décisions sur les dernières décennies et des motivations des acteurs permet de mieux situer et de voir les enjeux des choix actuels.

Rôle et engagement des Commissions Locales d'Information (CLI)

En France, chaque installation nucléaire de base et structure assimilée bénéficie d'une Commission Locale d'Information. Elles ont une mission d'information et de suivi permanent de l'impact des grands équipements énergétiques. Leur fédération nationale ANCCLI est créée en 2000. Aujourd'hui il existe 38 CLI sur le territoire, composées chacune de 4 collèges : des élus ; des représentants d'associations de protection de l'environnement ; des représentants des organisations syndicales de salariés du nucléaire ; des personnes qualifiées et des représentants du monde économique. (www.anccli.fr/Annuaire-des-CLI).

La Commission Locale d'Information est un lieu d'écoute, de dialogue et de concertation entre les autorités, les producteurs et opérateurs et les acteurs locaux. Elle est un lieu où est maintenue, de manière vivante, la mémoire du territoire. La CLI est surtout un **outil de suivi et de vigilance citoyenne pour les acteurs locaux dans la perspective d'une préservation de leur patrimoine naturel, social, économique et culturel**.

Tout en exerçant en priorité le suivi des déchets liés à son installation de rattachement, chaque CLI nucléaire est concernée par les matières et déchets radioactifs quels que soient leur caractère (à faible, moyenne ou haute activité – FA, MA ou HA – à vie courte ou à vie longue – VC, VL), leur origine (industrielle, minière, médicale...) ou la nature du risque (santé, environnement...).

Les options de gestion des déchets MA et HAVL

La loi du 30 décembre 1991 fixe 3 axes de recherche sur les alternatives de gestion et donne rendez-vous au terme de 15 ans. En prévision de la nouvelle loi 'déchets' pour 2006, un débat public est organisé en 2005. Il met en relief la nécessité de bien prendre en compte tous les déchets radioactifs, d'offrir une possible réversibilité au stockage profond, d'envisager aussi l'entreposage pérennisé et de poursuivre la recherche de solution du type séparation-transmutation. Trouvez le compte-rendu, la synthèse et le bilan du débat sur <http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-dechets-radioactifs>. ■

La loi de 2006 retient pour solution de base le stockage géologique profond avec période de réversibilité d'au-moins 100 ans, l'entreposage d'attente, mais pas l'entreposage pérennisé. Si les recherches sur la transmutation sont reconduites on reconnaît qu'elle restera une technique d'appoint, sans applicabilité à l'échelle industrielle.

La recherche d'alternatives à l'enfouissement profond est-elle suffisamment active pour élargir les possibilités de gestion sûre des déchets radioactifs ? Prenez connaissance des avis et des demandes exprimés lors des [08 et 09 avril 2013](#) : deux journées pour en savoir plus sur l'histoire des déchets nucléaires. ■

«Un prototype d'entreposage pérenne, construit sur un site défini, en parallèle à la phase d'essais en vraie grandeur du stockage, pour aboutir à une décision entre les deux solutions dans une quinzaine d'années...»

Synthèse du débat 2005 «déchets radioactifs»

// Le projet Cigéo

Inventaire de référence

Le projet Cigéo et l'inventaire des déchets sont étroitement liés. Le porteur de projet Andra a établi un inventaire de référence tenant compte des déchets nucléaires produits par les installations existantes ou autorisées à fin 2010. Quelle durée de vie (et de production de déchets) pour le parc nucléaire actuel? Les déchets FAVL (bitumes, graphites) se destinent-ils à Cigéo ou à une future installation spécifique? Les combustibles nucléaires usés seront-ils finalement recyclés de façon complète? ■

Informez-vous en visitant sur le site ANCCLI :

[08 et 09 avril 2013 : deux journées pour en savoir plus sur l'histoire des déchets nucléaires.](#)

Consultez aussi le [site du HCTISN : rapport sur Cigéo](#)

Réversibilité

Paradoxe de la notion de stockage 'réversible' : une récupérabilité des déchets rentre en conflit avec une vision de la sûreté fondée sur l'isolation et l'éloignement des matières radioactives.

Cependant les populations potentiellement concernées voudraient préserver des moyens de corriger des erreurs éventuelles de conception ou intervenir dans un cas imprévisible nécessitant le retrait des matières stockées.

- En quoi la réversibilité consiste-t-elle concrètement ? Est-ce risqué ?
- Financièrement et techniquement, est-ce possible ?
- Que dit la loi ? Qui va décider ? Avec quelle concertation ?

Les conditions de la réversibilité feront l'objet d'une loi en 2016. Lors du débat public Cigéo le public pourra orienter les choix de l'opérateur, les critères d'évaluation par les autorités, les exigences des décideurs politiques...

Approfondissez les aspects réglementaires, techniques, sociétaux sur le site ANCCLI : [Les travaux sur la réversibilité.](#) ■

Impact sur le territoire

Les déchets radioactifs transitent de leur lieu de production à leur lieu d'entreposage ou de stockage définitif, principalement par voie ferroviaire ou routière ; ils impactent ainsi un large territoire. Une participation durable des acteurs locaux (à-mêmes de développer une vision intégrée de l'activité nucléaire et de ses conséquences au niveau local) est nécessaire à une bonne gouvernance de la gestion des déchets et une garantie de sa qualité sur le long terme. Dans le cadre de leur mission de suivi, les CLI entendent jouer un rôle de vigilance citoyenne en mettant à jour des questions nouvelles, à partir des préoccupations des acteurs du territoire. Consultez le [Livre Blanc sur les Déchets radioactifs.](#) ■

Pourquoi un cahier d'acteur pour le débat public Cigéo? Les enjeux soulevés par Cigéo et à débattre en 2013 ne concernent pas uniquement le territoire de la Meuse/ Haute Marne. Ils engagent chaque CLI et les populations réunies sur leurs territoires.

Suivez notre actualité sur www.anccli.fr

A l'agenda dès Septembre 2013 :

Les aspects éthiques de la gestion des déchets radioactifs.

